

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 089-200042356-20260309-15_2026-DE

DEPARTEMENT DE
L'YONNE

ARRONDISSEMENT
D'AVALLON

SYNDICAT DES EAUX
DU TONNERROIS

Nombre de délégués :

- En exercice : 56
 - Présents : 33
 - Absents : 23
- dont ayant donné Pouvoir : 2
- Votants : 35

Compétence EAU :

Nombre de délégués :

- En exercice : 49
 - Présents : 28
 - Absents : 21
- dont ayant donné pouvoir : 2
- Votants : 30

Compétence

**ASSAINISSEMENT
COLLECTIF :**

Nombre de délégués :

- En exercice : 20
 - Présents : 13
 - Absents : 7
- dont ayant donné Pouvoir : 2
- Votants : 15

Compétence

**ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF :**

Nombre de délégués :

- En exercice : 5
- Présents : 4
- Absents : 1
- Pouvoir : 0
- Votants : 4

Le neuf mars deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Marland à TONNERRE, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.

Etaient présents : Ancy-le-Libre : Mme Véronique BURGEVIN Annoux : M. Jacques ROBO CCCVT pour Fleys : M. Stéphane AUFRERE Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Claude DUBOIS Dannemoine : Mme Dominique MENTREL Dye : M. Bertrand BERLOT Fleys : M. Xavier COLLON Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Jully : M. François FLEURY Junay : M. Dominique PROT Molosmes : M. Dominique BUSSY Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Louis GONON Pacy-sur-Armançon : M. Jean-Luc GOUX Pasilly : M. Julien GROGUENIN Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Fabien GENET Saint-Martin-sur-Armançon : M. André MLYNARCZYK Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Bas : M. Dominique VARAILLES Serrigny : M. Christophe BOSTEL Stigny : M. Paul DE DEMO Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Philippe GERTNER, M. Jean-François FICHOT Tronchoy : M. Jacques TRIBUT Vezannes : M. Laurent SEURAT Villon : M. Anthony BELLEGANTE CCLTB : M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, M. Dominique PROT, M. Jean-François FICHOT.

Délégués titulaires absents excusés suppléés : Dannemoine : M. Eric KLOETZEN décédé est suppléé par Mme Dominique MENTREL CCLTB : Mme Nadine THOMAS décédée est suppléée par M. Dominique PROT.

Délégués titulaires absents excusés non suppléés : Argenteuil-sur-Armançon : M. Sébastien SCHIER Collan : M. Francis GOGOIS Fulvy : M. Robert HERBERT Gigny : M. Denis DUTARTRE Mélisey : M. Eric ROUSSEAU.

Délégué titulaire absent non excusé suppléé : Saint-Martin-sur-Armançon : M. Benjamin LEMAIRE suppléé par M. André MLYNARCZYK.

Délégués titulaires absents non excusés non suppléés : Bernouil : M. Gilles VAUGEOIS Béru : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Censy : M. Alexandre BARDET Châtel-Gérard : M. Régis MONOT Cheney : M. Thomas GRAPIN Chichée : M. Sylvain JACQUINOT Epineuil : M. Alain BŒUF Gland : Mme Sandrine NEYENS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Jouancy : Mme Laurence TRANSLER Perrigny-sur-Armançon : M. Romaric JOLY Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Vezinnes : M. Georges CUSSAC Viviers : M. Christian PICQ Yrouerre : M. Gilles GARNIER CCLTB : Mme Delphine GRIFFON.

Délégués titulaires absents excusés ayant donné pouvoir : Aisy-sur-Armançon : M. Christian FRANCOIS, délégué titulaire, excusé, a donné pouvoir à M. Claude DUBOIS, délégué titulaire de Cry-sur-Armançon Sennevoy-le-Haut : M. Jean-Louis MARONNAT, délégué titulaire, excusé, a donné pouvoir à M. François FLEURY, délégué titulaire de Jully

Secrétaire de séance : M. Jacques TRIBUT, délégué titulaire de Tronchoy.

Date de convocation : 27 février 2026

Délibération n° 15-2026

Objet : FINANCES - Affectation des résultats de l'exercice 2025 sur le Budget EAU POTABLE – Exercice 2026

Compte tenu des résultats 2025 constatés sur la balance générale du budget EAU POTABLE et la réalisation du budget EAU POTABLE établis comme suit :

Résultats	Section d'exploitation	Section d'investissement
reportés 2024	1 116 746,24 €	480 419,52 €
de l'exercice 2025	- 19 152,21€	795 033,52 €
de clôture 2025	1 097 594,03 €	1 275 453,04 €

Et du déficit des restes à réaliser sur l'exercice 2025 reportés sur l'exercice 2026 d'un montant de - 1 064 089,75€ entraînant un résultat de clôture cumulé d'investissement positif de 211 363,29€ ne nécessitant pas d'affectation de résultat ;

Sur proposition de Monsieur le président,

Le Comité syndical, à 35 voix pour 0 voix contre et 0 abstention :

DECIDE d'affecter l'excédent d'exploitation 2025 du budget EAU POTABLE, sur le budget primitif 2026 de la façon suivante :

- 1 097 594,03€ en report à nouveau de la section d'exploitation 2026.

DEMANDE à ce que l'excédent constaté de la section d'investissement (1 275 453,04€) soit inscrit en report à nouveau au compte 001 de la section d'investissement 2026.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le président,

Rémi GAUTHERON

Le secrétaire de séance
M Jacques TRIBUT

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).